

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Absents excusés : Guido LAMBERTS, Henri BOUR, Corinne BEAURAIN

Procurations : Guido LAMBERTS à Ligéa JASIENIECKA, Henri BOUR à Alphonse BREA, Corinne BEAURAIN à Dany BONNAIRE.

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte.

Le précédent compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Dressé par la collectivité responsable du centre des Finances Publiques de Pierrelatte, les résultats sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 900 326,32 €
- Recettes de fonctionnement : 1 503 784,59 €
- Soit un excédent de la section de fonctionnement de : 603 222,10 €

- Dépenses d'investissement : 741 916,89 €
- Recettes d'investissement : 498 726,09 €
- Soit un déficit de la section d'investissement de – 243 190,80 €

Le compte de gestion 2021 de la commune dressé par le Receveur de Pierrelatte n'appelant ni observation ni réserve est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Présenté et détaillé par Madame le Maire comme suit, il est approuvé à l'unanimité.

- Dépenses de fonctionnement : 900 326,32 €
- Recettes de fonctionnement : 1 503 784,59 €
- Soit un excédent de : 603 222,10 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de l'exercice 2020 reporté de 6 315 573,64 €, la section fonctionnement présente un excédent de clôture de 6 918 795,74 €.

- Dépenses d'investissement : 741 916,89 €
- Recettes d'investissement : 498 726,09 €
- Soit un déficit de : - 243 190,80 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de l'exercice 2020 reporté de 444 572,00 €, la section investissement présente un excédent de clôture de 201 381,20 €

Section fonctionnement

Le total des dépenses s'élève à 900 326,32 € contre 885 369 € en 2020.

Les dépenses constatées restent stables, l'augmentation par rapport à 2020 s'explique surtout par l'année 2020 perturbée par la crise sanitaire.

D'une façon générale les postes de dépenses évoluent peu et restent dans des écarts justifiés par l'activité de l'exercice.

Le total des recettes s'élève à 1 503 784,59 €, en hausse de 149 741,77 €, principalement dû à une augmentation de la DSR (dotation de solidarité rurale), du FCTVA, de la compensation de la taxe foncière et de la subvention pour les travaux de la salle des fêtes.

Les contributions de Coved et de GSM sont de 880 619,57 € soit 59% des recettes.

A signaler que la commune pourra compter sur l'apport de Coved pendant au moins 2 exercices puisque le site de Roussas continuera de fonctionner jusqu'au démarrage de celui prévu aux Granges Gontardes, soit en principe fin 2023.

Section investissement

Les dépenses d'investissement sont moindres : 741 916,89 € par rapport à 1 411 400,15 € en 2020 et 1 442 402 € en 2019. Les plus gros investissements de l'exercice ont été :

- L'Espace Culturel Saint Germain pour 431 073,72 € (la première partie des travaux ayant été réglée en 2020 à hauteur de 439.467 €).
- Les autres bâtiments communaux pour 70 567,19 € contre 137.125 € en 2020.
- La remise en état des chemins communaux pour 62 826,48 € contre 129.886 € en 2020.
- La fin de la rénovation de la salle des fêtes pour 16 018,94 € contre 60.099 € en 2020.
- La fin des travaux de l'espace Bogucz pour 55 534.30 € contre 41 898,07 € en 2020.
- L'achat d'un nouveau camion pour le service technique suite au vol du précédent pour 57 300 €.

Les recettes d'investissement sont de 498 726,09 € constituées principalement du solde des subventions (salle des fêtes et local technique) et de l'augmentation du FCTVA.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Sur proposition de Madame le Maire, il est décidé de maintenir les taux d'imposition de 2021, étant précisé que les bases d'impositions locales sont revalorisées par la loi de façon significative puisque en augmentation de 3,4 % en 2022.

Nature de l'impôt	Taux
Taxe d'habitation	0
Taxe foncière sur le bâti	4,66 % + 15,51% = 20,17 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,58 %

BUDGET PREVISIONNEL 2022 DE LA COMMUNE

Présenté par Madame le Maire, il est approuvé à l'unanimité comme suit :

- **Section fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 7 222 828,70 €**
Dont un virement à la section investissement de 5 744 778,70 €

- **Section investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 6 229 027,24 €**
Dont le virement de la section fonctionnement de 5 744 778,70 €

Les principaux postes d'investissement budgétisés correspondent aux travaux projetés par le conseil municipal, à savoir :

- Extension du réseau d'assainissement

- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sortie du village sur la D252 en collaboration avec le SDED (en cours)
- Poursuite de la remise en état des chemins communaux
- Projet d'acquisition de terrains et bâtiments
- Travaux de rénovation et agrandissement de l'école
- Travaux ancienne école

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022
2 ROUES SAS	400
ACCA ROUSSAS	800
ADAPEI DE LA DROME (opération brioches)	200
AFM TELETHON « ASS. LUTTE CONTRE LA MYOPATHIE »	160
AMIC.ANC.COMBATTANTS	200
AMICALE LAIQUE VALROUSSE	1 000
AMICALE PERSONNEL DE GRIGNAN	200
ANEV (Association Nationale des Elus du Vin)	100
APAS. (Académie Provençale des Amis de Stuttgart)	1 500
ASRGG ROUSSAS	1 800
ASRGG ROUSSAS - PROJET JEUNES (VENCE ET BERRE)	800
ASRGG ROUSSAS - Les 20 ans du club	2 500
ASS FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	160
ASS. TENNIS CLUB VALAURIE	200
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 400
ASSOCIATION PARALYSES DE France	160
ASSOCIATION ROUSSASSIENNE DE LOISIRS	400
BIBLIOTHEQUE DE LA VENCE	1 200
CIRK'ONFLEX	400
CLUB 3 ^E AGE VALAURIE	400
CULTURE ET FESTIVITES A ROUSSAS	18 000
FNATH (association des accidentés de la vie)	160
LA GAULE TRICASTINE	300
LES AMIS DU SANCTUAIRE	1 500
LES RESTOS DU COEUR	160
MEMOIRE AGRICOLE DU PAYS DE GRIGNAN	300

MEMOIRES DE LA DROME	100
RECHERCHE SCLEROSE EN PLAQUES	160
RESSOURCE MONTELIMAR	400
SOLEIL DES ARTISTES A L'HOPITAL	160
STE ROUSSASSIENNE DE BOULES	800
TOTAL DES SUBVENTIONS 2022	36 020,00 €

COMPTE DE GESTION 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

Dressé par la collectivité responsable du centre des Finances Publiques de Pierrelatte, les résultats sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 46 164,44 €
- Recettes de fonctionnement : 34 013,93 €
- Soit un déficit de la section de fonctionnement de – 12 150,51 €

- Dépenses d'investissement : 15 552,76 €
- Recettes d'investissement : 26 429,43 €
- Soit un excédent de la section investissement de 10 876,67 €

Le compte de gestion 2021 du service assainissement dressé par le receveur de Pierrelatte n'appelant ni observation ni réserve est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

- Dépenses de fonctionnement : 46 164,44 €
- Recettes de fonctionnement : 34 013,93 €
- Soit un déficit de : -12 150,51 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de l'exercice 2020 reporté de 17 012,68 €, la section fonctionnement présente un excédent de clôture de 4 862,17 €.

- Dépenses d'investissement : 15 552,76 €
- Recettes d'investissement : 26 429,43 €
- Soit un excédent de : 10 876,67 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de l'exercice 2020 de 170 772,50 € la section investissement présente un excédent de clôture de 181 649,17 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Présenté par Madame le Maire, il est approuvé comme suit :

- **Section fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 58 561,17 €**
Dont une subvention d'équilibre de 20 000 € versée par la commune.

- **Section investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 1 709 168,05 €**
Dont une subvention de 1 500 000 € versée par la commune pour l'extension du réseau.

A noter l'obligation comptable d'équilibrer la section fonctionnement déficitaire depuis plusieurs années (20 000€). Pour mémoire les tarifs faiblement augmentés ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement.

A noter également le virement d'un montant de 1 500 000 € prélevé sur l'excédent de clôture du budget de la commune pour être affecté aux recettes d'investissement du budget du service assainissement pour financer le projet d'extension du réseau.

SDED ECLAIRAGE PUBLIC: ECHEANCE DU REMBOURSEMENT INVESTISSEMENT

Pour les communes ayant signé une convention pour l'éclairage public, le SDED a établi un nouveau règlement modifiant notamment le mode de calcul de la cotisation et l'échéancier du remboursement des travaux d'investissement.

Le but de cette modification étant pour les communes, d'une part d'éviter des dettes à trop long terme, d'autre part d'adapter le remboursement selon leurs possibilités financières.

Pour Roussas le montant de l'investissement a été de 73 504,58 € en 2021 (dont 60 % incombe à la commune soit un montant de 44 103,75 €).

Ajouté à la balance de l'année 2021 de 52 968,25 € le total dû est de 97 070,99 € auquel est appliqué un coefficient 3 pour le calcul de la cotisation de l'année 2022, soit 32 357 €.

La question est donc de se prononcer sur cette cotisation 2022 soit en remboursant le montant dû ou en adoptant une cotisation moindre sur une plus longue durée.

Après débat, il est décidé de confirmer au SDED le principe d'un remboursement rapide soit 32 357 € pour 2022.

D'autre part, compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, il est décidé de solliciter le SDED aux fins d'une étude en vue de baisser l'intensité de l'éclairage public la nuit dans le village.

En ce qui concerne l'éclairage du stade, également en vue de faire des économies, il sera dorénavant équipé en LED.

SITUATION SOLIDARITE UKRAINE

Ce point a fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil en faveur d'une subvention.

Depuis, les habitants proposant un hébergement ont été réunis en mairie, certains se sont inscrits sur la plateforme dédiée aux particuliers.

Concernant la mairie il est décidé de mettre à disposition le grand gîte communal. L'inscription sur la plateforme dédiée aux collectivités sera faite.

A première vue les décisions de placement des réfugiés dans les logements municipaux sont très rapides.

A signaler qu'au travers des informations actuelles il n'y aura pas de participation particulière de l'état pour les collectivités.

Un groupe d'élus composé de Danielle Schneider, Henri Bour et Dany Bonnaire est désigné pour accompagner les familles qui arriveront sur la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 50

Le maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' at the top and 'Drôme' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.